

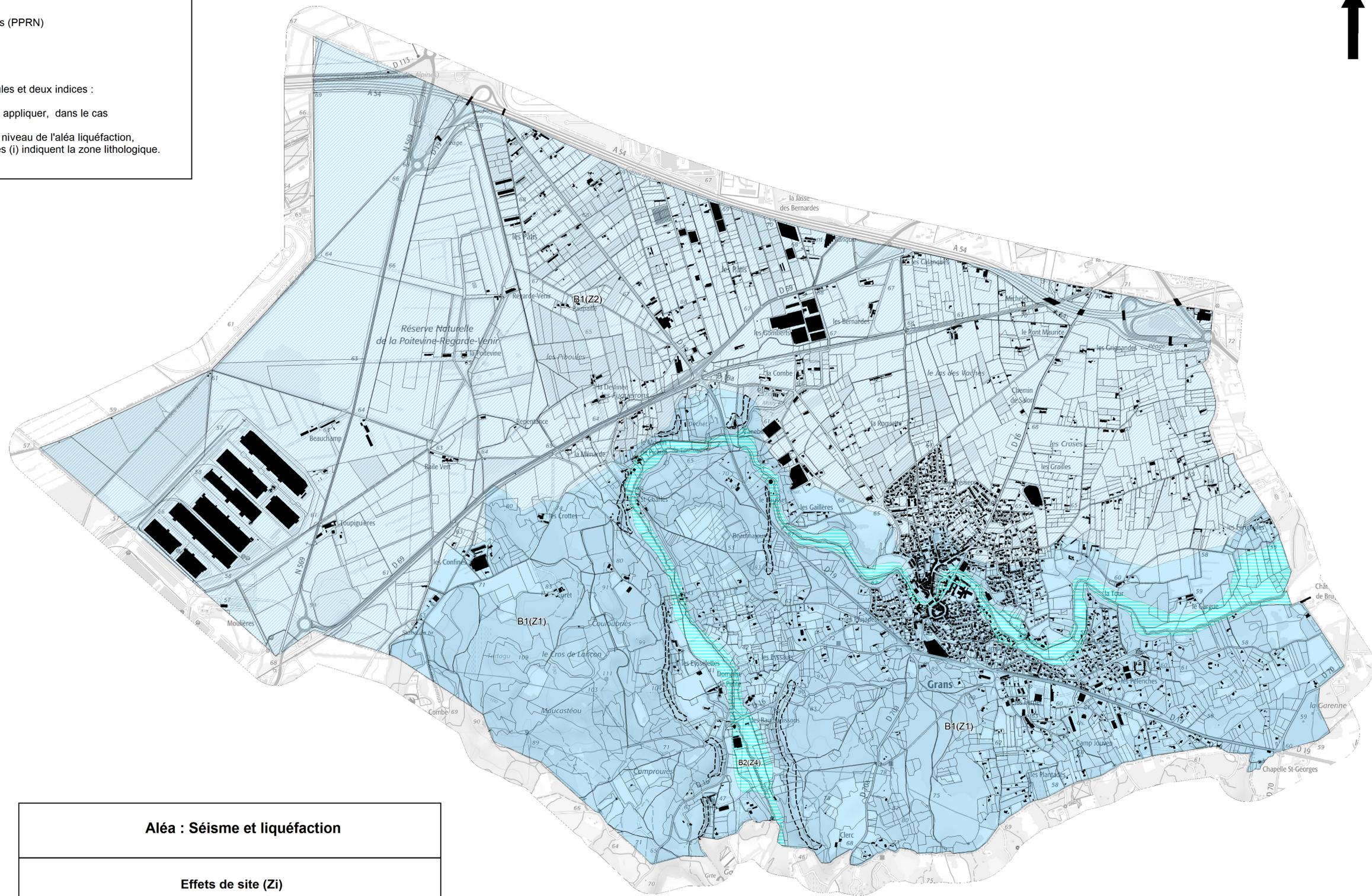


Grille de lecture

Le plan de zonage du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de Grans, cartographié à l'échelle du 1/10 000, est établi à partir du seul croisement des différents aléas sismiques (zone Z1 et zones à effets de site (Z2 et Z4), liquéfaction).

Chaque zone (B1, B2) est référencée par deux lettres majuscules et deux indices :

- la lettre majuscule (B) correspond au niveau de contraintes à appliquer, dans le cas présent : faible,
- le premier indice (1 à 2) distingue les zones B en fonction du niveau de l'aléa liquéfaction,
- la deuxième lettre (Z) et le deuxième indice entre parenthèses (i) indiquent la zone lithologique.



<p>Direction Départementale des Territoires 49 04 04 04 Service Urbanisme 15, rue Jean-Baptiste 13332 Marseille Cedex 3 ☎ 04 91 28 40 40 ✉ dd.territories@seine-saint-denis.fr</p>	<p>Source : SCAN250-0IGN BDPactuelle/0-0IGN BDTopo/0-0IGN DGFP, 2015 CEREMA, 2014 DOTM 13, Mars 2018</p>	<p>Approuvé par arrêté préfectoral le 13 mars 2018</p>
	<p>COMMUNE DE GRANS</p> <p>PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (P.P.R)</p> <p>SEISME</p> <p>2 - Plan de zonage réglementaire (Cadastre + Scan25)</p>	
<p>Echelle: 1/10 000 Format A0</p>		

Aléa : Séisme et liquéfaction	
Effets de site (Zi)	
Liquéfaction nulle	Liquéfaction modérée
B1(Zi)	B2(Zi)

- Zones lithologiques**
- Zone Z1 : Rocher
 - Zone Z2 : Sol raide
 - Zone Z4 : Alluvions de la Touloubre
- Zone à effet topographique potentiel

